



## PORTAIL SERVICES & PORTAIL DATA

### Déclaration d'un premier administrateur

Vous devez nécessairement être titulaire d'un contrat avec RTE et **disposer d'un code EIC** pour votre société (identifiant unique). RTE met à votre disposition [une liste](#) vous permettant de vérifier si vous disposez déjà d'un code EIC. Si vous n'en disposez pas, vous pouvez l'obtenir auprès de RTE en remplissant ce [formulaire](#).



#### 1 Contactez votre interlocuteur commercial

Demandez l'accès au Portail Services ou au Portail Data. 



#### 2 Vous avez un message !

RTE envoie un mail avec un lien d'activation à l'administrateur que vous avez choisi.




#### 3 L'administrateur clique sur le lien pour finaliser son inscription

Il choisit son mot de passe et valide les Conditions Générales d'Utilisation. **Le lien d'activation est valide 3 jours.** En cas d'expiration, contactez votre interlocuteur commercial pour en générer un nouveau.



#### Accédez au portail !

Découvrez les Services ou les APIs et habilitiez d'autres utilisateurs pour votre société

 1. Les demandes d'accès aux portails Services et Data sont dissociées. Pour accéder aux deux portails, deux demandes doivent être réalisées 2. Les demandes sont traitées de manière générale le 1er jour ouvré de chaque semaine, il faut donc compter entre 1 à 2 semaines pour la création du compte à partir de l'étape 